

LE CONSTITUTIONNEL

SE PUBLIE :

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS :

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE, PAR AN... \$3.00
do HEBDOMADAIRE, par an... 1.00
p. yble d'avance—A la fin de l'année 0.50
extra

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées aux propriétaires du Constitutionnel, au bureau, et munies d'une signature responsable.

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

E. GÉRIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GÉRIN, Editeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL

SE PUBLIE :

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ANNONCES

Par ligne
ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE, première
Insertion, Brevier... 0.08
Do Insertions subséquentes... 0.02
Une Colonne, pour 12 mois... 30.00
Do do 6 mois... 20.00
Do do 3 mois... 12.00
ÉDITION HEBDOMADAIRE, à forfait...
Adresses d'affaires, pour 12 mois... 8.00

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre à 3 et 2c. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Adresses d'affaires

A. L. DESAULNIERS

AVOCAT,

Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON

AVOCATS,

Bureau : rue du Platon.

MALHIOT & LABARRE

AVOCATS,

Bureau : rue Bonaventure.

J. M. DESILETS

AVOCAT,

Bureau : rue St. Joseph.

A. B. CRESSE

AVOCAT,

Bureau : rue Notre-Dame.

GERVAIS & GERIN

AVOCATS,

Bureau : rue Alexandre, vis-à-vis le Bureau de E. M. Hart, fils.

P. A. BOUDREAULT

AVOCAT,

Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.

J. B. L. HOULD

AVOCAT,

Bureau : coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT

AVOCAT,

Bureau : rue Alexandre.

SEVERE LOTTINVILLE

AVOCAT,

Bureau : rue Bonaventure.

Turcotte, Paquin & Turcotte

AVOCATS,

Bureau : Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

MM. Turcotte, Paquin et Turcotte, suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.
Art. TURCOTTE, L. D. PAQUIN, LUCIEN TURCOTTE

J. F. V. BUREAU

AVOCAT,

Bureau : rue des Champs, en face du Palais de Justice.

F. X. GAUTHIER

AVOCAT,

Rue Notre Dame, porte voisine de la librairie de MM. Dufresne & Frères.

Z. BARIL

AVOCAT,

Résidence à Gentilly, bureau à Trois-Rivières, chez M. J. B. L. Hould, avocat.

EPHREM DUFRESNE

AVOCAT,

Bureau : Coin des Rues Royale et des Forges.

ALEXIS L. DESAULNIERS

AVOCAT,

Rivière-du-Loup.

M. HONAN

AVOCAT,

Bureau. Coin des Rues Notre-Dame et Alexandre.

Trois-Rivières, 18 octobre 1872.

P. N. MARTEL

AVOCAT,

Rue Hart, (ancien bureau de MM. Desilets et Paknefon)

6 mai 1873

O. CARON

AVOCAT,

St. François du Lac.

F. E. N. Boucher,

AVOCAT,

St. François-du-Lac.

Dr. GERVAIS

Bureau : rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

Dr. HARDY

Bureau : résidence de M. S. Lottinville, cat.

Adresses d'affaires

I. L. CLAIR

SYNDIC OFFICIEL,

Bureau : rue Craig, bâtisse du "Constitutionnel"

L. A. CAMIRAND

NOTAIRE,

Bureau : rue Craig, même bâtisse que le Constitutionnel.

Geo. F. HART

NOTAIRE,

Bureau : rue des Forges.

FZEKIFL M. HART & Fils

Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin des Rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & Cie

COURTIERS,

Bureau : rue du Platon.

Jos. DENIVERVILLE

HUISSIER,

Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA

HUISSIER,

Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE

Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau coin des Rues Royale et Bonaventure.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

IBEDERIAL

CONTRE LE FEU,

1803 — ETABLIE EN — 1803

BUREAU EN CHEF :

Rue Old Broad, et 16 Pall M.

LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA :

66 et 65, rue St. François-Xavier,

MONTREAL

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ :

£4,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endossements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES,

Rue St. Joseph, près du Palais de Justice

Chs. DUMOUIN, WILL. A. RINTOUL,

Agent, Agent général

Trois-Rivières, 1 novembre 1870

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

Contre l'Incendie des Edifices

Isolés du Canada,

N'assure que les propriétés de la campagne et celles isolées dans les villes et les villages.

Cette classe de risques, choisis lui permet d'offrir des polices aux taux les plus bas. Elle est spécialement recommandée à la classe agricole par plusieurs membres du District et citoyens éminents de la ville et de la compagnie.

ALEXANDRE MCKENZIE, Eca., M. P.

Président,

EPHREM DUFRESNE,

Agent,

Pour Trois-Rivières, les Comtés de St. Maurice et Champlain.

Trois-Rivières, 22 novembre 1871

J. B. RENAUD & Cie.,

IMPORTATEURS DE

Pierre a Moulanges de France

No. 26 Rue St. Paul, Québec,

Ont constamment en mains un assortiment complet de

MOULANGES A BLE ET A AVOINE

Faites de la meilleure Pierre de France,

MEULES DE COUSSE, A PERLER, L'ORGE

MEULES A EGALER L'AVOINE.

— AUSSI : —

Pierre a Moulanges Importée de France.

Agence à Montréal :

F. LARIN—BUREAU DE L'HON. Ls. RENAUD.

No. 28, Rue des enfants trouvés, vis-à-vis le marché Ste. Anne.

Québec, 2 Septembre 1873.

Annonces Diverses

2,000

ROBES DE CARIOLE

D'UN SEUL MORCEAU

Molles pesantes et cuir de fer qualité

A VENDRE EN GROS SEULEMENT

Et à bon marché

A LA MANUFACTURE DE

HENRY M. BALCHER

Nota : GRANDE REMISE SUR LES PRIX A MM. LES

MARCHANDS QUI FERONT DES ACHATS D'UNE CERTAINE

IMPORTANCE.

Trois-Rivières 1er Octobre 1873.

1er MAI 1873,

— 00 —

M. L. E. RATTEGAY

Successeur de S. McCLURG



Prend plaisir d'offrir ses sincères remerciements à ses nombreux amis et patrons pour le patronage libéral qu'ils lui ont accordé pendant l'année écoulée et étant décidé de continuer, remercie leur approbation comme par le passé.

A l'honneur de leur annoncer

QU'IL OUVRIRA LE PREMIER MAI 1873

un assortiment immense nouveau et complet de

BIJOUTERIES, HORLOGERIES, Etc.

QU'IL A CHOISI ET IMPORTE LUI-MEME.

L'avantage de ses relations "Européennes" lui permettra d'exécuter dans le plus bref délai, les commandes Spéciales pour montre ou bijoux qu'on voudra bien lui confier.

M. L. E. RATTEGAY, recommande spécialement au public de PRENDRE BONNE NOTE, que tout article vendu dans son Magasin EST GARANTIE tel qu'il la représenté.

Il continuera de donner des SOINS PERSONNELS aux réparations de MONTRES, HORLOGES ET BIJOUX, qu'on lui confiera.

FONDS DE FAILLITE

ET HARDES FAITES

CHANCE UNIQUE!!

Tout le stock de THOMAS CONNOLLY, a été acheté par le Soussigné, qui le vend à un escompte immense, Rue Notre Dame ancien magasin de Thomas Connolly.

Tous les articles de Famille, Tweeds, Draps, Serges Noire et Blanc pour Habits, Laines, Cotons, Mérinos, Etoffes à Robes, Toiles de Foin pour Robes, unies et barrees, Rubans de toutes largeurs et couleurs, Soirées, Gans Kids d'Alexandre, har des faites, en un mot la plus grande variété d'articles indispensables, y sont offerts à une réduction immense.

Une visite est respectueusement sollicitée avant d'acheter ailleurs.

Trois-Rivières, 26 mai 1873.

D. E. FRIGON.

Feuilleton du Constitutionnel

LE GRILLON DU FOYER

DE CHAS. DICKENS

SECOND CRI DU GRILLON.

(suite.)

— Oui, avec mon beau paletot neuf répondit Caleb, en regardant une corde à linge tendue à l'angle de la chambre et sur laquelle on avait attaché avec tous les ménagements imaginable le vêtement de toile d'emballage dont nous avons donné la description plus haut et qu'il fallait faire sécher.

— Ah ! combien je suis aise que vous l'ayez acheté, père !

— Et qui plus est, chez un pareil tailleur, dit Caleb. C'est le tailleur des fashionables. Ce paletot est trop beau pour moi.

La jeune aveugle à ces mots interrompit un instant son travail et sourit avec bonheur. " Trop beau, père ! Est-ce qu'il y a quelque chose de trop beau pour vous ?

— Je suis presque honteux d'être si bien mis, dit Caleb en grommelant l'effet produit par cette parole sur le visage épanoui de sa fille, sur l'honneur, oui ! quand j'entends les gens et les enfants dire derrière moi : oh ! tiens, voilà un dandy, je ne sais plus où jeter les yeux. Et puis hier au soir non, " votre honneur " que le bon Dieu bénisse votre honneur de me parler ainsi ! vraiment j'étais tout honteux comme si je n'avais pas le droit de porter un si bel habit.

Heureuse aveugle ! quelle joie, quel bonheur pour elle, d'entendre ainsi parler son père !

— Ah ! je vous vois, père, dit-elle en frappant des mains, je vous vois aussi bien que si j'avais les yeux dont je n'ai jamais besoin quand vous êtes avec moi. C'est un habit bleu que vous avez.

— Bleu clair, dit Caleb.

— Oui, oui ! bleu clair, s'écria la jeune fille, en levant son front radieux. C'est justement la couleur que je me rappelle avoir vue au ciel.

— Vous disiez donc que c'était bleu ! un beau paletot bleu.

— Fait tout à fait pour ma taille, reprit Caleb.

— Oui ! fait pour votre taille ! s'écria la jeune fille en riant de tout son cœur ; mais je vous vois dans ce bel habitement, cher père, avec votre œil vif, votre mine souriante, votre pas léger, vos cheveux noirs, votre air jeune et noble.

Holà ! holà ! dit Caleb, voulez-vous donc me rendre vauteux, à cette heure ?

— Ah ! je crois que c'est déjà fait, dit vivement la jeune aveugle, en montrant le doigt à son père, dans sa joie naïve. Je vous connais, père ! Ah ! je vous ai deviné, vous voyez.

Mais, hélas ! quelle différence entre le Caleb que son imagination s'était peint et le Caleb assis près d'elle et qui l'observait. Elle avait parlé de son pas léger. En cela elle ne s'abusait pas, car depuis des années il laissait toujours au seuil de sa maison son pas lourd et traînant prenant aussitôt un pas alègre, afin d'abuser l'oreille de sa fille ; jamais lors même que son cœur était la plus attristé, il n'avait oublié ce pas lesté qui devait rendre la gaieté et le courage à la pauvre aveugle.

Le Ciel le sait ! mais il me semble que les manières vagues et embarrasées de Caleb provenaient peut-être bien de ce qu'il avait, pour l'amour de sa fille, métamorphosé tout ce qui l'entraînait à commencer par lui-même. Comment ce pauvre petit homme aurait-il pu n'avoir pas l'esprit un peu de travers, après s'être appliqué durant tant d'années à détruire sa propre identité et celle de tous les objets qui se rapportaient à lui ?

— Nous y voilà, dit Caleb, en s'éloignant d'un pas ou deux pour

mieux juger son ouvrage. Me voilà aussi près de la vérité que six fois deux liards sont près d'être six sous. C'est pitie seulement que cette maison ne montre jamais que sa façade ! S'il y avait seulement un escalier, des portes régulières pour entrer dans les chambres ! mais voilà l'ennui du métier, j'en suis toujours à me tromper, à me leurrer moi-même.

— Vous parlez bien bas. Seriez-vous fatigué, père ?

— Fatigué ! répéta Caleb avec l'animation la plus complète possible, comment aurais-je pu me fatiguer, Bertha ? Je ne suis jamais fatigué.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Pour donner plus de force à ses paroles, il s'étendit à l'imitation de deux bons hommes qui baillaient et tendaient les bras, sur le devant de cheminée, bons hommes dont l'attitude et le geste représentaient une éternelle somnolence, puis il fredonna un bout de chanson. C'était une chanson bachique, quelque refrain en l'honneur du rougebord et sa voix le redit avec des intonations de viveur qui rendait sa figure mille fois plus maigre et plus lamentable qu'à l'ordinaire.

— Ah ! vous aussi vous chantez ? dit Tackleton en avançant la tête à la porte. Allez ! allez ! moi je ne chante pas.

Personne ne l'en aurait jamais accusé, il n'avait absolument rien de ce qui caractérise une figure chantante.

— Non je ne puis me mettre à chanter, dit Tackleton. Je suis enchanté que vous le puissiez ; j'espère que vous pouvez aussi travailler. Il est pourtant bien difficile de faire tant Bertha ; quel air narquois il prend en nous regardant ! murmura Caleb à l'oreille de sa fille. Parlez-moi d'un homme comme cela pour plaisanter. Vous croirez, si vous ne le connaissez pas, qu'il est bien en colère à l'heure qu'il est !

La jeune aveugle sourit et fit signe que oui.

L'oiseau qui peu, chanter et qui ne veut pas chanter, on l'y force comme dit le proverbe, ajouta Tackleton en grommelant. Mais le hibou qui ne peut chanter, ne doit pas chanter et veut chanter, que faut-il lui faire ?

— Il faut voir de quel il nous regarde en ce moment, dit tous bas Caleb à sa fille. Ah, grâce de Dieu.

— Toujours gai, toujours content avec nous ? cria la souriante Bertha.

— Ah ! vous êtes ici, vous ? fit Tackleton. Pauvre idiot !

Il croyait réellement qu'elle était idiote ; et cette idée était légitimée à ses yeux sur ce qu'elle lui montrait une vive affection. Pourtant je ne saurais dire qu'il formulât bien nettement ce raisonnement.

— Ah ! bien ! puisque vous êtes là, comment vous portez-vous ? dit Tackleton de son air bourru.

— Oh ! bien, tout à fait bien. Heureux autant que vous pouvez le souhaiter pour moi, peureuse comme vous rendriez tout le monde heureux, si vous le pouviez.

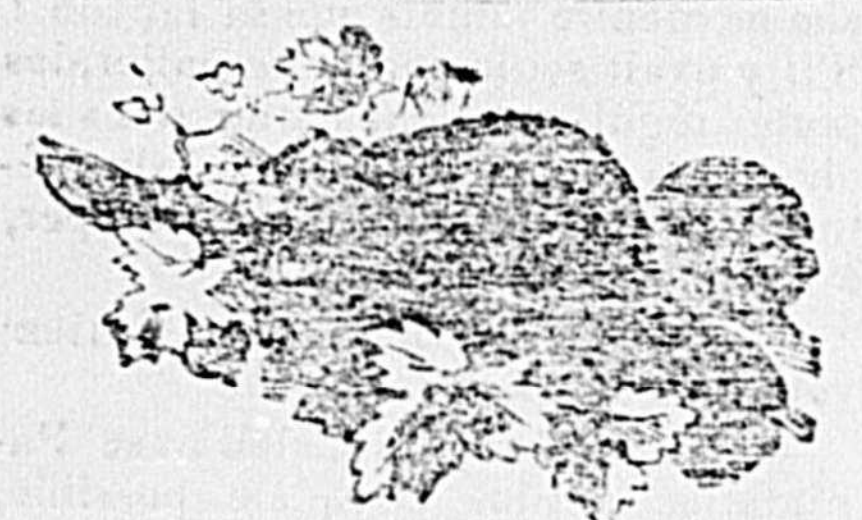
— Pauvre idiot ! grommela Tackleton. Pas une lueur de raison, pas une lueur !

La jeune aveugle prit la main de Tackleton et la baisa : puis elle la retint un instant dans ses deux mains et l'appuya avec tendresse sur sa joue avant de la quitter. Cette affection était si naïve, il y avait là dedans une si fervante gratitude que Tackleton fut assez ému pour dire avec un grondement un peu moins sauvage que l'ordinaire :

— Hé bien ! de quoi s'agit-il maintenant.

— Je l'avais mis près de mon oreiller, quand j'ai été me coucher hier soir ; dans mes rêves j'y ai repensé : et quand le jour a lui, quand

Depuis au delà de cinq ans que *Le Constitutionnel* est fondé, ses abonnés ne peuvent se plaindre qu'il les a traités avec ses comptes. Jamais encore nous n'avons fait appel à leur bonne volonté, mais enfin, après cinq ans, il nous semble qu'ils pourraient nous faire la faveur de payer. Nous avons des dépenses énormes à rencontrer et nous avons besoin de retirer nos créances. Ainsi, de ceux qui doivent à l'administration du *Constitutionnel* pour abonnement ou *Jobs* veulent donc venir payer au plus tôt.



LE CONSTITUTIONNEL

TROIS RIVIERES 13 OCTOBRE 1873

Plusieurs journaux annoncent, et il paraît certain, que la compagnie Allan va remettre au gouvernement le contrat qu'elle avait accepté pour la construction du Pacifique.

Ce fait est la conséquence naturelle des événements qui se sont passés depuis six mois. Par suite des obstacles suscités à l'entreprise par l'opposition, Sir Hugh Allan n'a pu réussir à contracter l'emprunt du Pacifique à Londres, et il est par conséquent dans l'impossibilité de construire le chemin aux conditions voulues par la chambre.

Voilà l'effet de la conduite des oppositionnistes, de ceux qui s'appellent *nationaux*, parti *national*. Une fatale destinée semble s'attacher à toutes les entreprises qui ont pour but d'agrandir nos ressources et d'augmenter l'importance de notre pays.

On devait s'attendre à ce malheureux événement, après tout, ce qui s'est passé, c'est une gigantesque, qui est fait la fortune de Montréal et du Bas-Canada. Sans sa conduite déloyale, et sans cet âpre amour du pouvoir qui lui a fait sacrifier les intérêts du pays à son égoïsme et à son propre désir de régner, l'emprunt eût été contracté facilement et la construction du chemin eût été assurée. Mais il y a de ces gens qui siment mieux régner sur un pays en ruines que de laisser leurs adversaires l'administrer avec bonheur et succès.

Le chemin du Pacifique, tel que projeté par le contrat donné à la Cie Allan devait se faire surtout dans les intérêts du Bas-Canada. Avec Sir Hugh président, et les Américains étant exclus, on était assuré que l'entreprise serait toute à l'avantage de notre province. Il n'était pas besoin pour avoir cette certitude de compter sur le patriotisme de Sir Hugh, il suffisait de savoir que les intérêts du Bas-Canada étaient identifiés avec les siens. Sir H. Allan en travaillant pour lui-même travaillait aussi pour nous. Son intérêt et le nôtre étaient que Montréal fût le terminus du chemin.

Le moyen le plus sûr pour le Bas-Canada d'avoir le terminus était de faire donner le contrat à la compagnie Allan. C'est à quoi s'est employé le parti soi-disant *national* en 1872. En 1872, l'opposition réclamait à grands cris le contrat pour Sir Hugh. On fit perdre son élection à M. Cartier parce qu'il ne se pressait pas assez de donner le contrat à *Thomson du Bas-Canada*, suivant le style du *National*. M. Jetté fut élu afin de faire donner le contrat à Sir Hugh et d'assurer ainsi la fortune de Montréal.

Quantum mutatus! aujourd'hui on fait un crime au gouvernement d'avoir ainsi favorisé le Bas-Canada, de s'être rendu aux vœux du pays. Une telle conduite s'explique très bien de la part des clergés, qui peuvent trouver que notre province est plus favorisée que la leur par le contrat, mais elle ne s'explique du parti *national* que par le fait que ce parti met ses propres intérêts et ses calculs égoïstes avant les intérêts nationaux. Ils ont eu pour eux une chance de monter au pouvoir, en nous faisant perdre le chemin, et ils n'ont pas hésité, ils ont sacrifié les intérêts *nationaux*, et ils ont travaillé pour le Haut-Canada et pour les Américains dans l'espérance d'être récompensés.

L'Enquête devant la Commission a prouvé que le contrat n'avait pas été vendu à Sir Hugh. Mais, lors-mêmes qu'il l'eût été, ce n'était pas à nous, Bas-Canadiens, de nous plaindre d'une transaction faite complètement dans nos intérêts. A plus forte raison, notre conduite est-elle insensée, lorsque, par une calomnie odieuse, nous lions les mains à des hommes qui ont le tort de nous avoir trop favorisés.

Voilà donc l'effet de la conduite du par-

ti *national*. Ce chemin, qui devait faire de notre province l'entrepôt de l'Angleterre et du Japon, de l'Europe occidentale et de l'Asie orientale, et qui nous avait été assuré par les soins du gouvernement, ce chemin nous échappe par la faute de ceux qui n'ont jamais su que détruire le bien accompli par les autres, sans pouvoir rien produire eux-mêmes.

Ils ont attendu pour faire leur coup que l'emprunt fut au moment de se faire, à Londres. Et c'est alors qu'ils ont lancé les lettres de M. McMillen, et par leurs calomnies ruiné notre crédit sur le marché anglais. Les Américains du *Northern Pacific* doivent bien se réjouir présentement. L'argent qu'ils ont donné à l'opposition pour faire manquer l'entreprise leur a mieux valu que celui qu'ils avaient donné à Sir Hugh pour obtenir leur admission dans la compagnie.

A présent il va arriver de deux choses l'une, ou l'entreprise sera abandonnée ou un nouveau contrat sera octroyé.

Le premier cas arrivera si l'opposition monte au pouvoir. Elle a promis aux Américains, qui lui ont fourni leur argent pour ses élections en 1872, de leur sacrifier l'entreprise. Hormis, toutefois, dans l'hypothèse de l'avènement du parti *clair-voissant national*, qu'il ne se forme une nouvelle compagnie sous les auspices de M. McMillen, Huntington, et Brown. Ce serait alors que les intérêts *nationaux* du Bas-Canada seraient sauvegardés de la belle manière.

Un fait assuré, dans tous les cas, c'est que Sir Hugh ne sera plus président du Pacifique. Et alors, le chemin, s'il se fait, est à la province d'Ontario. Sir John doit cela à ses concitoyens, puisque les *nationaux* de Québec sont si reconnaissants des faveurs qu'on leur fait et qu'ils récompensent si bien ceux qui se donnent de la peine pour les favoriser.

L'*Evénement* est désireux de savoir quelle part a eu le district de Trois-Rivières dans le fond électoral fourni par Sir Hugh Allan dans les dernières élections. Cette sollicitude de la part de notre confrère québécois nous touche assez. Nous serions en peine de pouvoir lui donner une réponse à cette question. Nous ne savons pas plus que l'*Evénement* ce qui en est à ce sujet. M. Fabre a entendu murmurer que le District de Trois-Rivières n'avait rien eu. Pour ce qui est de Sir Hugh Allan, cela est vrai, autant que nous pouvons en connaître. Pour ce qui est du fonds *national*, c'est-à-dire du fond électoral fourni par le *Northern Pacific*, et par les ennemis du Pacifique canadien et des intérêts du Bas-Canada, pour ce qui est de ment pourrait nous renseigner mieux que personne sur ce sujet, que les adversaires du gouvernement dans notre district ont dû recevoir quelque chose. Hormis que tout l'argent dépensé par M. Boyer à Maskinongé soit sorti de la seule bourse de ce monsieur, ce qui nous paraît assez probable, en reste.

Comme il y a eu moins d'émissaires américains dans notre district que dans les autres, que les intérêts du Pacifique Canadien n'étaient pas aussi radement combattus ici que dans les autres parties de la province, et que M. Boyer lui-même se présentait comme conservateur, il est probable que Sir Hugh ne sentait pas le besoin de venir aider les amis du gouvernement et de défendre les intérêts de la province, avec lesquels les siens sont identifiés, contre les amis de M. Fabre et de M. McMillen.

L'*Evénement* regrette que la Commission royale n'ait pas éclairci cette question et qu'il ressorte une si rare vertu. Nous le regrettons aussi. Il est probable que si M. McMillen et M. Huntington avaient voulu se prêter à l'invitation que leur ont faite les commissaires et venir dire tout ce qu'ils savent concernant les dernières élections, nous aurions pu obtenir les éclaircissements que l'*Evénement* désire et connaître au juste en quelle proportion l'Amérique qui a été répudiée tout autour de notre district a pénétré jusqu'ici. M. Boyer et ses amis auraient aussi été en état de « déchirer le voile » sur cette question.

S'il a été dépensé moins d'argent pour les élections dans notre district que dans les autres, ce n'est pas la faute de l'opposition ni de ses amis. M. Fabre, qui a l'air de trouver ridicule une vertu aussi rare et qui n'est pas loin de vouloir nous railler à ce sujet, a raison de s'en prendre aux conservateurs de cette vertu risible. Ses amis n'y sont pour rien. La *ville fidèle* de ce district n'a pas, apparemment, besoin d'être achetée pour continuer de se manifester.

Notre confrère veut faire de l'esprit à propos de la vertu sans tache de ce District modèle, et il regrette que M. le juge Polette ait laissé échapper cette occasion de décerner le *prix Monthyon* à la *rosière trifluviennne*. Toutes ces spirituelles railleries peuvent avoir leur valeur aux yeux de notre confrère, et il serait cruel de ne pas laisser à M. Fabre le mérite de ses aimables traits d'esprits que ses lecteurs trouvent mieux que les électeurs du Comté de Québec. Ce que notre confrère trouve ridicule nous semble un fait dont nous pouvons nous faire gloire. Nous sommes qu'il soit reconnu, même par l'*Evénement*, que notre district est celui où la corruption a le moins de prise. Cet état de choses durera probablement aussi longtemps que les nouveaux alliés de M. Fabre resteront rares. Autrement, si ces pures se présentent dans les autres comtés comme à Maskinongé, s'ils envahissent notre district, c'en est fait de la vertu de la *rosière tri-*

fluviennne et du *prix Monthyon*. Notre réputation intègre jusqu'ici, a déjà été trop entamée par M. Boyer et Trudel. Les comtés de Montréal et de Québec n'ont rien à voir ici.

Les journaux d'Ottawa annoncent que le gouvernement a l'intention, dès l'ouverture de la Session, de proposer la nomination d'un comité parlementaire pour réviser et compléter les travaux de la Commission Royale, et faire ensuite rapport à la chambre.

Cela va un peu à l'encontre des prévisions de l'opposition, qui répète depuis quelque temps que la nomination de ce comité serait proposée par elle-même et combattue par le ministère.

Cette détermination du gouvernement prouverait son désir de concilier, en même temps la volonté du parlement, qui a exigé que les dépositions fussent faites sous serment, et la volonté de la Reine, qui a refusé de permettre aux comités d'assembler les témoins. Les témoignages, après avoir été reçus sous le serment du serment par la Commission Royale, seraient soumis à l'examen du comité.

Le *Times* de Londres, dans ses appréciations sur les derniers événements, a dit que la Commission Royale était un tribunal plus sûr et offrant plus de garanties de vérité que les comités parlementaires.

Cette opinion a été aussi celle de l'opposition pendant ces dernières années et à venir jusqu'à ces derniers temps. L'opposition a toujours été la première à crier contre les comités, à proclamer que, dans les cas d'accusation de corruption, ils n'offrent aucune garantie de vérité et même de simple honnêteté. Elle n'a cessé pendant dix ans de demander leur remplacement par des tribunaux composés, soit de juges ordinaires, soit de juges *spéciaux*, nommés expressément par le gouvernement.

Aujourd'hui, elle exalte les comités, et elle jette du mépris sur les tribunaux des juges. Elle ne veut pas des Commissions royales et elle n'a confiance que dans les comités parlementaires. C'est probablement parce qu'elle est encore convaincue que les comités parlementaires n'offrent aucune garantie de vérité ni d'honnêteté et qu'ils favorisent le mensonge et le calomnie, tandis que les tribunaux judiciaires sont favorables à la vérité et à la justice.

M. Bellerose député de Laval aux Communes vient de résigner son mandat pour accepter un siège au Sénat, en remplacement de M. Olivier, fait juge.

Cette nomination exige une nouvelle élection. On annonce que cette élection va se faire de suite, afin que le comté de Maskinongé soit en état de voter pour les deux chambres.

Le steamer *Adriatic* a fait la traversée entre l'Angleterre et l'Amérique, en huit jours, trois heures et cinquante sept minutes, étant parti de Liverpool le 26 septembre à 11.30 a. m. et étant arrivé à New-York le 4 octobre courant, à 11.05 a. m.

Cette traversée doit être la plus rapide qui ait jamais été faite.

Une courte séance du cabinet fédéral a eu lieu à Ottawa.

La compagnie du Chemin de Colonisation a donné avis qu'elle demanderait un acte pour l'autoriser à construire un pont sur l'Ontario, et se mettre en connexion avec les chemins de fer du Haut-Canada, à Ottawa.

Les procès intentés au *Mail* de Toronto par M. McMillen a été remis à plus tard. Après avoir vainement attendu pendant un mois que M. McMillen donnât les cautions exigées pour les frais, la cour a jugé la cause aux termes d'hiver.

NOTES LOCALES.

MM. J. B. Normand de Trois-Rivières, Dickson, de Toronto, et C. L. Armstrong, de Sorel, sont nommés par le gouvernement fédéral, commissaires pour étudier la cause des inondations entre Montréal et Québec, avec instruction de visiter les diverses localités et de faire rapport au plus tôt.

L'Exposition agricole de la société d'agriculture du comté de St. Maurice a eu lieu mardi dernier, 7 octobre, sur la ferme de M. Joseph Lamy, à Yamaché. On a remarqué que l'exposition des chevaux et surtout des poulains de l'année a été bien supérieure à celle de toutes les années précédentes. Le premier prix, pour les étalons, a été remporté par un des poulains de la société, en la possession de M. Zéphirin Bellemare; le deuxième par le cheval de M. Jos. Caribonnet et le troisième par le cheval de M. Moïse Lamy. Pour les juments poulainières et les poulains il y avait au moins trente concurrents. Le premier prix a été décerné à M. Barthélemy Caron. L'avantage d'avoir de beaux et de bons étalons reproducteurs est à présent admis de tout le monde.

Nous avions samedi dernier le plus gros marché aux denrées de l'été. Les cultivateurs sont en général assez contents de la récolte de cette année.

Vendredi soir, une escouade de matelots a fait le tapage dans la rue du Platon et a insulté, pendant quelque temps, toutes les personnes qui passaient. Quelques jeunes gens ont fini par leur tirer des pierres, lorsque M. Gaillois est arrivé et s'est élançé seul dans le peloton des matelots. Il a pu en faire un prisonnier; seul et sans assistance il a été obligé de laisser échapper les autres; mais ils n'ont rien perdu pour attendre, car six autres matelots ont été arrêtés samedi après-midi.

C'est avec plaisir que nous constatons le succès éclatant qu'obtiennent les messieurs Gélinas avec la manufacture de meubles qu'ils viennent d'établir, au pied du coteau St. Louis. Ce nouvel établissement industriel est en pleine opération et les commandes sont tellement nombreuses qu'il ne peut fournir. Il y a une vingtaine de personnes employées dans cette boutique et le nombre sera bientôt augmenté. Tout le mécanisme, dirigé par M. Richard Gélinas, fonctionne parfaitement et sans effort. Nous n'avons pas besoin de leur soumettre une plus large part de patronage, car ils ont en abondance, mais nous leurs souhaitons de pouvoir satisfaire à toutes les demandes.

Le jeune Peter Giroux, accusé d'avoir donné un coup de canif à un camarade, a subi son procès vendredi avant-midi. Après avoir entendu les témoignages, les discours de M. A. Turcotte pour l'accusé et de M. A. L. Desaulniers pour la poursuite et l'adresse du juge, les jurés ont rapporté sur le champ un verdict de non-coupable.

Le contrat pour la construction de la maison de Douane à Trois-Rivières est définitivement donné à M. Chs. Dugré. Les cautions l'ont signé samedi. On nous dit que M. Scott, architecte du gouvernement, doit être ici dans quelques jours. Nous espérons encore que la Douane sera placée près de la station de Pompe et non en face de la Rue Alexandre.

Il est à regretter que les contrats pour les travaux dans le St. Maurice ne soient pas donnés plus vite; les eaux hautes de l'automne vont rendre ces travaux plus difficiles et plus dispendieux.

Durant les chaleurs de la semaine dernière l'eau a baissé notablement dans le St. Maurice, mais on peut s'attendre que désormais le niveau de la rivière variera souvent, par suite de pluies d'automne.

Tout le monde s'accorde à dire maintenant que le nouveau collège va être un monument qui fera honneur à notre ville. On peut déjà en admirer les proportions car il ne reste à faire que le toit et l'intérieur.

Entre cette ville et la station d'Arthabaska, qui avait été interrompu pendant quelque temps, à l'occasion du rétrécissement de la jauge dans le Haut-Canada, a repris samedi dernier.

M. Larivé nous prie d'annoncer que M. le secrétaire-trésorier de la corporation a eu la bonté de mettre à sa disposition une des salles de l'Hôtel-de-Ville, pour y exercer le chœur de chant de la Cathédrale. M. Larivé invite spécialement tous ceux qui ont fait partie de ce chœur de chant à venir jusqu'à présent, et tous ceux qui désirent en faire partie, à se rendre régulièrement à la nouvelle salle d'exercice, le mercredi de chaque semaine, à huit heures du soir, jusqu'à avis contraire.

M. Larivé annonce respectueusement qu'il a résolu comme par le passé, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le chant et la musique à la Cathédrale soient aussi brillants et aussi satisfaisants que possible. Il sera toujours prêt à fournir ses services. Il exprime seulement le désir que les chanteurs fassent de leur côté tout leur possible pour lui venir en aide et secondar ses efforts. M. Larivé est convaincu qu'avec un peu de bonne volonté, il est possible de former un chœur de chant excellent et capable de rivaliser avec ceux des églises de nos grandes villes. Il invite donc tous ceux qui peuvent le faire, à lui prêter un concours actif et assidu.

Par une exception qui ne sera pas sans doute la première répétition, cette semaine, aura lieu jeudi soir au lieu de mercredi soir.

Nouvelles Diverses.

Son excellence le Gouverneur-Général doit donner un grand bal, mardi, à Québec, la veille de son départ pour la capitale.

On annonce l'arrivée prochaine à Montréal, de la troupe Mazurette, à qui les journaux de l'Ouest font les compliments les plus flatteurs.

Le presbytère de St. Dominique est devenu jeudi, la proie des flammes.

Le Rév. M. George Casgrain, curé de St. Etienne, est nommé à la cure de St. Jean Deschêlles, laissant vacant la mort du regretté messire Léon Lahaie.

On parle de fonder un journal hebdomadaire dans la ville Nicolet. — *l'Union des Cantons de l'Est*.

Il y a eu hier à l'hôtel Richelieu une réunion de capitalistes intéressés dans le chemin de fer des Laurentides et on y a souscrit \$105,000. Une assemblée des actionnaires aura lieu prochainement pour l'élection des directeurs, et M. Leggo s'occupera de leur rapport d'exploration.

Mgr. Guibert, archevêque de Paris, vient d'annoncer à son clergé que la liturgie romaine sera suivie, à l'avenir, dans tout son diocèse, à commencer du temps de l'Avent.

Son Excellence la comtesse de Dufferin a visité, avec sa famille, hier, l'Asile Sainte-Brigitte. C'est le Rév. M. Maguire, vicaire de l'Eglise de St. Patrice, en l'absence du Rév. M. McTauran, et les dames de la société des dames charitables de cette ville qui ont reçu la comtesse et l'ont conduite dans toutes les salles. L'illustre visitante se retirait une heure après en exprimant sa vive approbation de la manière dont l'institution était administrée.

Il doit s'ouvrir un bazar, lundi prochain à la salle de musique, sous le patronage de Son Excellence, pour venir en aide à cette institution. — *Minerve*.

Les dernières pluies ont causé de grands dommages par la crue précipitée des eaux dans la rivière St. Maurice qui s'est élevée à un niveau extraordinaire. Les rivières Chamblay et St. François ont aussi monté d'une manière assez marquée, mais n'ont pas franchi leurs rives ordinaires. Dans la rivière St. François, le bois de marée, comme on appelle les bois déjetés au moulin de Brantford, de condait avant-hier en abondance. C'est une manne que l'arrivée de ce bois de chauffage, pour les pauvres à cette époque de l'année. — *Gazette de Sorel*.

Il paraît que l'érection prochaine d'un nouveau diocèse pour Sherbrooke, va occasionner un bon nombre de changements ecclésiastiques cette année.

Le Rév. M. Lahaie, curé de St. Jean Deschêlles, a institué les religieuses de l'Hôpital du Sacré-cœur ses légataires universelles.

On signale en ce moment à l'attention publique des pièces de trente sous de fausse monnaie en circulation.

Il est question d'établir une manufacture de sucre de betteraves à Streetsville Ontario.

M. H. C. Rathery de l'Amirauté, est arrivé dimanche à Québec par le "Scandinavian". Il vient pour représenter le gouvernement Impérial à Halifax, dans la Commission des pêcheries.

La "Tribune" de Chicago dit que les temps deviennent très durs pour la classe ouvrière en ce moment aux Etats-Unis. L'ouvrage va manquer et les salaires ne se maintiendront pas au point où ils sont. Afin de conserver le plus de monde possible dans les manufactures, il a été décidé de diminuer les heures de travail de chaque semaine.

Le *Times* d'Ottawa annonce que le gouvernement proposera de renvoyer à un comité parlementaire le rapport d'enquête de la Commission, avec instruction de recevoir tels autres témoignages qui pourraient être apportés.

On annonce la mort de l'hon. M. Caie, représentant du comté de Gloucester au parlement local du Nouveau-Brunswick et qui fut partie du gouvernement de cette province.

MM. Lemoyne, Gibb et Cie., de Buckingham, ont vendu leurs coupes de bois près de la rivière du Lièvre, et leurs scieries, à MM. Ross et Quin, de Québec, pour \$20,000. — *Union des Cantons de l'Est*.

La ligne du chemin de fer de Toronto, Grey et Bruce a été livrée au trafic, mercredi. Il y a eu banquet et force discours à cette occasion.

On télégraphie de Québec que l'embarcadere Burns qui a poignardé le matelot MacFarlane, a été condamné hier à payer une amende de \$100 et à passer six mois en prison.

Les directeurs de cette compagnie de chemin de fer seront nommés dans un mois. Plusieurs messieurs se sont assemblés avant hier à l'Hôtel Richelieu. Ils ont souscrit de fortes sommes pour la construction de cette ligne ferrée.

M. Legge ingénieur civil, a reçu instruction en d'explorer à ce sujet, le pays qui sépare St. Lin de St. Jérôme, via New-Glasgow.

Quelques actionnaires du chemin de fer *Great Western* ont fait une tentative d'élire un nouveau bureau de direction, dans le but, disent-ils, d'empêcher la réduction des dividendes. La mine doit faire explosion à l'assemblée générale du mois d'octobre courant.

LA COLLISION.—Les commissaires du Havre se sont réunis hier après midi. A cette assemblée, il y a été décidé de faire une enquête au sujet de la collision de lundi, accident qui a causé pour un delà de \$5000 de pertes au vapeur *Cingales*. Le capitaine de l'*El-King* sera appelé devant le tribunal qui fera l'enquête. — *Minerve*.

M. Calixte Lavallée, le pianiste canadien, est partie en route pour l'Europe.

M. Lavallée se rend en Europe dans le but d'y approfondir les connaissances qu'il possède dans l'art musical. Il passera une année sur le vieux continent et reviendra, croyons-nous, fonder un conservatoire à Montréal.

Nous souhaitons à notre jeune concitoyen un heureux voyage. — *Minerve*.

Nouvelles d'Europe.

Paris, 10 oct.—La Police a saisi 22,000 photographies du fils de l'ex empereur, exposées pour être mises en vente.

Le comte de Chambord a établi sa résidence près de Genève.

Quatre membres du comité des directeurs du parti de la droite à l'Assemblée sont partis d'ici pour Bruxelles afin de rencontrer le comte de Chambord.

Une assemblée des membres républicains a été tenue à la résidence de Jules Simon, hier soir; 100 députés y assistaient. Un plan de défection a été adopté et un comité composé des représentants des trois groupes de la gauche a été nommé pour rédiger une déclaration officielle au nom du parti républicain.

M. Thiers et Gambetta supportent l'attitude de l'Assemblée, qui a aussi l'approbation de plusieurs conservateurs.

Les républicains reprennent généralement confiance.

La Cour Martiale a entendu la fin du rapport du général Rivière sur la conduite du maréchal Bazaine durant le siège de Metz et celle des documents qui l'accompagnaient. L'audition des témoins va commencer sans retard.

M. Thiers va reprendre le commandement de la gauche dans l'Assemblée Nationale de France. Son premier mouvement serait de présenter une résolution prolongeant de trois ans les pouvoirs du maréchal MacMahon comme président.

M. Grevy ex-président de l'Assemblée, va publier une lettre en faveur de la république.

On s'attend à recevoir, sous peu du ministère italien des Affaires Etrangères, des notes explicatives touchant la visite du roi Victor-Emanuel à Vienne et à Berlin, afin de corriger l'interprétation erronée donnée à ce fait.

Madrid, 9 oct. Une vive canonnade a été entretenu hier, par les troupes républicaines assiégées Carthagène; dans la journée, plusieurs déserteurs sont passés au camp des troupes du gouvernement.

Les carlistes assurent qu'ils ont reçu information que le général Ollo, avait, le 6, défilé et mis en déroute l'armée du général Moriones, près de Ceranqui, et forcé de reculer jusqu'à Puceto la Reyna, à 13 milles sud-ouest de Pampelune, laissant après lui un grand nombre de blessés et de morts. Les carlistes prétendent que c'est la plus grande victoire de la campagne.

Vienne, 10 oct.—L'empereur d'Allemagne, avec une suite de 50 personnes est attendu ici le 16. La visite sera sans éclat, ni démonstration.

Berne, 10 oct.—Le conseil fédéral a reçu un mémoire du conseil de Genève, se plaignant des intrigues de l'évêque Merillod sur la frontière française et demandant que le gouvernement français soit puni.

Faits Divers.

—En fait de coquilles amusantes que les journaux les plus graves sont exposés à voir se glisser dans leurs colonnes, nous doutons qu'il s'en produise une mieux réussie que celle que voici :

Le *Moniteur* de Paris la cueille dans un journal de Chalon-sur-Seine.

Le 8 courant, la voiture d'un boucher de Buxy, qui revenait de la foire de Masey, a versé dans un fossé. Une dame en la tête toute meurtrie.

M. le docteur Delabange, appelé à lui donner des soins, pense que, malgré la gravité des blessures, l'AMPUTATION ne sera pas nécessaire.

Comment on arrête les progrès du fétichisme ou des enfants.

—Tout le monde doit savoir que la flamme tend toujours à s'élever, et conséquemment, qu'au long temps qu'on se tient debout, pendant que les vêtements sont en feu, le feu prenant en général à la partie inférieure de l'habillement, et la flamme gagnant de l'aliment à mesure qu'elle s'élève, devient de plus en plus irrésistible. Si le patient se trouve seul, et s'il ne peut éteindre les flammes, il peut sauver sa vie en se jetant lui-même tout vêtu et de son long sur le plancher, et en se roulant dessus. — Un tapis ou une couverture de laine grossière, enveloppée sur-le-champ autour de la tête et du corps, est un préservatif presque assuré contre le danger.

Décès.

En cette ville, le 11 Ju courant, après une douloureuse maladie, soufferte avec une résignation vraiment chrétienne, Monsieur Philippe Rivard-Bellefeuille, à l'âge de 77 ans.

Après avoir servi comme volontaire dans la guerre de 1812, Monsieur P. R. Bellefeuille s'est établi à la badienne des Trois-Rivières où il cultiva le patrimoine de son père durant 40 ans.

Son caractère doux et compatissant, sa sagesse et son honnêteté lui gagnèrent la confiance et l'estime de ses concitoyens, et il fut investi pendant longtemps des charges les plus importantes de la municipalité.

Sa constitution robuste et ses mœurs régulières paraissent lui garantir de longs jours encore quand la mort importable est venue l'enlever à l'affection de ceux qui lui étaient chers.

Il est mort en chrétien, muni des secours de la religion et entouré des soins de sa famille qui se compose de 7 enfants, 32 petits enfants et 6 arrière petits enfants.

A Shawenigan, le 9 courant, à l'âge de un mois et quelques jours, Marie-Charlotte-Alexandra, fille de A. Rousseau, Et

Annonces Nouvelles

LA COMPAGNIE
D'Assurance la Royale Canadienne.

Capital Autorisé \$5,000,000.

DIRECTEURS :
HON. JOHN YOUNG M. P. P., Président.
J. F. SINCENNES, Vice-Président.
ANDREW ROBERTSON,
J. M. THIBAUDEAU,
L. A. BOYER M. P.,
JOHN OSTELL,
W. F. KAY,
M. C. MULLARKY,
ANDREW WILSON.
Secrétaire-Trésorier, ARTHUR GAGNON.
Gérant, ALFRED PERRY.

Bureau Principal :
160, Rue St. Jacques, Montréal.
J. F. A. FRIGON, Agent.
Pour la Cité et le District de Trois-Rivières.
Trois-Rivières 12 Octobre 1873.

Terre à Vendre

A des conditions extrêmement avantageuses.

Deux magnifiques lots de terre, les numéros 3 et 4 sur le chemin des Piles, à Ste. Flore, de la contenance de 180 arpents, dont 100 en culture améliorée, avec deux rivières de 1ère classe. Chaque lot contient 50 arpents en culture. Sur le lot No. 3 il y a une maison de 26 sur 20 et une grange de 30 sur 26; sur le lot No. 4, une maison de 40 sur 30 complètement finie et d'une grande valeur, un hangar à deux étages de 30 sur 20 et une grange, établie et écurie en un seul corps de bâtisse de 90 sur 30. Le sol est de 1ère qualité, et le voisinage des chantiers du St. Maurice offre de grands avantages pour la vente des produits. Chaque lot peut former un bon établissement. Pour conditions s'adresser à
THÉOPHILE LARUE
Trois-Rivières 13 Octobre, 1873.

LA FEUILLE D'ERABLE

MAGASIN NOUVEAU

Magasin à Bon Marché.

Messieurs TRÉPANIÉ & LACERTE ont ouvert un magasin de Marchandises Sèches dans celui ci-devant occupé par M. CHS. ROUSSEAU en face du BLOC BALCAN. RUE NOTRE-DAME, dessein attirer l'attention du public de la ville et de la campagne sur leur assortiment considérable consistant en ÉTOFFES de fantaisie et de goût, ainsi que Cotonnades, Lustras, Draps de lit, Nappes, Draps de table, Serviettes, Couverts, Couteaux, Fourchettes, Bouteilles, etc., etc. MM. T. & L. ayant fait leurs achats dans les meilleures maisons de Montréal, et au plus bas prix de marché, peuvent vendre leurs marchandises à des prix extrêmement réduits et qui défient toute compétition. En faisant une visite à leur magasin le public s'assurera par lui-même de leur offre. TRÉPANIÉ & LACERTE.
Trois-Rivières, 1er Octobre 1873.

Avis Public.

Est par le présent donné qu'une demande a été faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amener, réviser et consolider l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières et les différents actes qui l'amendent.

(Par ordre.)
J. G. A. FRIGON,
Secrétaire-Trésorier,
Hôtel-de-Ville,
Trois-Rivières, 1er Octobre, 1873. 1m

Pierre de Taille !
Pierre de Taille !

"Le soussigné vient d'ouvrir au coin des RUES ST. GEORGE ET ST. OLIVIER, un atelier où il est prêt à exécuter toutes espèces d'ouvrages en PIERRE DE TAILLE et en PIERRE DE ST. ALBANS pour résidences, maisons, édifices etc.

Ornements pour Cimetière
tels que POTEAUX, ÉPITAPHES, MONUMENTS etc., ainsi que MARBRES pour sépultures etc. etc. etc.
Toutes demandes seront exécutées promptement et avec ponctualité.
FES DOCCAGE.
Trois-Rivières, 1er Octobre 1873.

A vendre.

Une terre à 2 arpents de l'Église de Bécancour avec maison en brique et autre dépendance s'adressant pour en savoir la récolte.
S'adresser sur les lieux à
DAMASE ST. ARNAUD,
Trois-Rivières, 1er Oct. 1873.

AVIS.

La soussignée donne par le présent avis qu'elle ne sera responsable d'aucune dette contractée par qui que ce soit, sans un écrit signé de sa main.
Dame Veuve WILLBROD DUBOIS.
Trois-Rivières, 24 Septembre 1873.

AVIS.

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements seront demandés à l'acte d'incorporation de la Ville de Nicolet.
Nicolet 29 Août 1873. 2m

AVIS.

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, pour obtenir un acte incorporant la "Congrégation de notre-Dame des Trois-Rivières, autrement dite la Congrégation des hommes des Trois-Rivières".
Trois-Rivières, 22 Septembre, 1873.

Annonces Nouvelles

PROVINCE DE QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORÊTS.

Québec, 12 août 1873.

AVIS est par le présent donné, que conformément aux dispositions de l'acte 36 Vic, cap. IX, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par enchère publique à l'Hôtel du Parlement, en cette ville, le vingt-troisième jour d'octobre prochain, aux conditions inscrites plus bas, savoir :

AGENCE DE GASPÉ.

1o Les lots 25 à 55 inclusivement dans le second rang du township de Gaspé Bay Nord, et la partie non subdivisée du dit township en arrière des dits lots. Contenant 12 1/2 milles carrés, plus ou moins.

2o Les 2ème et 4ème rangs du township de Sydneyham Sud. Contenant 22 milles carrés, plus ou moins.

3o Rivière Dartmouth, arrière No. 1, Nord. Etant les blocs No. 1, Résidus des Nos. 2, 3, 4, Résidu du No. 9, No. 5, No. 6, No. 7, et Résidu du No. 8. Contenant 33 milles carrés, plus ou moins.

4o Gaspé Bay Sud, No. 1. Etant la partie non subdivisée du dit township. Contenant 11 milles carrés, plus ou moins.

5o Fortin Nord. Etant les quatre premiers rangs du dit township. Contenant 33 milles carrés, plus ou moins.

6o Subdiv. North-West. Etant la partie non subdivisée du dit township, et les rangs nord et sud de la Rivière Malby. Contenant 16 milles carrés, plus ou moins.

7o Denon. Tout le township Denon, excepté le 1er rang. Contenant 19 milles carrés, plus ou moins.

8o Taschevan. Etant le township de Taschevan, excepté le 1er rang, et le coin sud-est du dit township, et la partie d'une partie de la limite à bois Rivière Madeleine No. 1, Ouest. Contenant 54 milles carrés, plus ou moins.

9o Duchesnay Est. Etant la partie Est du township de Duchesnay, excepté les parties des 1er et 2nd rangs faisant front à la dite limite. Contenant 39 1/2 milles carrés, plus ou moins.

10o Duchesnay Ouest. Etant la partie ouest du township de Duchesnay, excepté les parties des 1er et 2nd rangs faisant front à la dite limite, et la partie d'ici, couverte par la limite Rivière Marsouin Est. Contenant 33 milles carrés, plus ou moins.

11o Christie. Etant le township de Christie, excepté les 1er et 2nd rangs et la partie qui est convertie par la limite Rivière Marsouin Ouest. Contenant 40 1/2 milles carrés, plus ou moins.

12o Tourle Est. Etant la moitié Est du township de Tourle, excepté les parties des 1er et 2nd rangs, faisant front à la limite. Contenant 41 milles carrés, plus ou moins.

13o Cap Chat Est. Etant la partie Est du township de Cap Chat, moins les parties des 1er, 2nd et 3ème rangs, faisant front à la dite limite. Contenant 39 milles carrés, plus ou moins.

14o Cap Chat Ouest. Etant la partie ouest du township de Cap Chat, moins les parties des 1er, 2nd et 3ème rangs, faisant front à la dite limite. Contenant 39 milles carrés, plus ou moins.

15o Cap Chat Arrière No. 1. Immédiatement en arrière et adjoignant le township de Cap Chat. Contenant 51 milles carrés, plus ou moins.

16o Romieux Est. Situé en partie dans le comté de Gaspé et en partie dans le comté de Rimouski, étant la moitié des lots Romieux, moins les parties des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite. Contenant 41 milles carrés, plus ou moins.

17o Romieux Ouest. Situé en partie dans le comté de Gaspé et en partie dans le comté de Rimouski, étant la moitié des lots Romieux, moins les parties des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite. Contenant 41 milles carrés, plus ou moins.

18o Dalbert Ouest. Etant la moitié ouest du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

19o Dalbert Est. Etant la moitié est du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

20o Dalbert Nord. Etant la moitié nord du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

21o Dalbert Sud. Etant la moitié sud du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

22o Dalbert Nord-Ouest. Etant la moitié nord-ouest du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

23o Dalbert Sud-Ouest. Etant la moitié sud-ouest du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

24o Dalbert Nord-Est. Etant la moitié nord-est du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

25o Dalbert Sud-Est. Etant la moitié sud-est du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

26o Dalbert Nord-Nord-Ouest. Etant la moitié nord-nord-ouest du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

27o Dalbert Sud-Sud-Ouest. Etant la moitié sud-sud-ouest du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

28o Dalbert Nord-Nord-Est. Etant la moitié nord-nord-est du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

29o Dalbert Sud-Sud-Est. Etant la moitié sud-sud-est du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

30o Dalbert Nord-Nord-Est. Etant la moitié nord-nord-est du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

31o Dalbert Sud-Sud-Est. Etant la moitié sud-sud-est du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

32o Dalbert Nord-Nord-Est. Etant la moitié nord-nord-est du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

33o Dalbert Sud-Sud-Est. Etant la moitié sud-sud-est du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

34o Dalbert Nord-Nord-Est. Etant la moitié nord-nord-est du township de Dalbert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand-Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins.

arrière et adjoignant le township de Matane, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 40 milles carrés, plus ou moins.

17e Matane arrière No. 2. Immédiatement en arrière No. 1, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

18e Matane arrière No. 3. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 2, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

19e Matane arrière No. 4. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 3, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

20e Matane arrière No. 5. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 4, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

21e Matane arrière No. 6. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 5, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

22e Matane arrière No. 7. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 6, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

23e Matane arrière No. 8. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 7, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

24e Matane arrière No. 9. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 8, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

25e Matane arrière No. 10. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 9, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

26e Matane arrière No. 11. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 10, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

27e Matane arrière No. 12. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 11, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

28e Matane arrière No. 13. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 12, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

29e Matane arrière No. 14. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 13, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

30e Matane arrière No. 15. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 14, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

31e Matane arrière No. 16. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 15, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

32e Matane arrière No. 17. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 16, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

33e Matane arrière No. 18. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 17, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

34e Matane arrière No. 19. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 18, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

35e Matane arrière No. 20. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 19, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

36e Matane arrière No. 21. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 20, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

37e Matane arrière No. 22. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 21, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

38e Matane arrière No. 23. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 22, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

39e Matane arrière No. 24. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 23, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

40e Matane arrière No. 25. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 24, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

41e Matane arrière No. 26. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 25, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

42e Matane arrière No. 27. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 26, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

43e Matane arrière No. 28. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 27, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

44e Matane arrière No. 29. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 28, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

45e Matane arrière No. 30. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 29, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

46e Matane arrière No. 31. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 30, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

47e Matane arrière No. 32. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 31, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

48e Matane arrière No. 33. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 32, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

49e Matane arrière No. 34. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 33, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

50e Matane arrière No. 35. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 34, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

51e Matane arrière No. 36. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 35, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

52e Matane arrière No. 37. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 36, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins.

Annonces Nouvelles,

Balais! Balais!! Balais!!!

DE TOUTES SORTES
De TOUTES les GRANDES
De tous les PRIX.

Les soussignés viennent d'ouvrir à Trois-Rivières une manufacture de ce genre sous la direction d'un homme qui a été longtemps dans les manufactures des États-Unis et qui est en position de donner de l'ouvrage de première classe.

N.B. Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de faire une visite à l'établissement et après cette visite, nous sommes sûrs qu'ils encourageront cette industrie locale.

LASSALLE & FRÈRE.
Trois-Rivières 19 Septembre, 1873.



Elargissement du canal Welland.

AVIS aux CONTRACTEURS.

LES Soumissionnaires, cachetés adressés au soussigné et en double. Soumission pour le Canal Welland, seront reçues à ce Bureau, SAMEDI à MIDI, DIX HUIT JOURS d'Octobre prochain pour la construction de quatorze culées et quatorze bords réguliers, un certain nombre de culées et de piliers pour les ponts, le creusement des culées, et des fossés, du réservoir — les alements du réservoir — les routes spéciales, (Race-ways), etc., etc., sur la nouvelle portion du Canal Welland, entre Thorold et Port Dalhousie.

L'ouvrage sera divisé en sections, six d'entre elles, numérotées respectivement des numéros 2, 3, 4, 5, 6, et 7 sont placées entre le Port Dalhousie et le cimetière Ste Catherine, et trois autres (numérotées au No. 12, 13, et 14) s'élevant depuis le côté nord du chemin de Fer de l'Ouest, près de Brown's Cement Kilns.

Des soumissions seront aussi reçues pour l'élargissement et le creusement du premier du canal entre Port Robin et l'Aqueduc de Welland, l'ouvrage étant divisé en section d'un mille de longueur chaque.

Des soumissions vont aussi être préparées pour le creusement et l'élargissement du Havre et du Port de la baie.

Des cartes de ces différentes localités données en même temps que les Plans et les Spécifications de l'ouvrage pourront être vues à ce Bureau, JEUDI, le Vingt-cinquième jour de Septembre courant, ou l'on pourra se procurer des formules imprimées de la soumission.

Les soumissions doivent être rédigées dans une conformité parfaite avec les formules imprimées, et chacune doit porter les signatures de deux personnes solvables et responsables, résidant dans une des provinces de la Confédération, pour les garanties du contrat.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Département des Travaux Publics.
Ottawa, 4 Sept. 1873.
Par ordre, F. BRAUN,
Secrétaire.

Chaloupes de Plaisance

A tous les amateurs de la navigation et du canotage.

JOS. DUFRESNE, fils
RUE DU FLEUVE

Donne avis qu'il tient toujours à leur disposition, pour
COURSE OU PROMENADE
Ces embarcations élégantes et légères qui ont obtenu une si grande vogue à Montréal.

Au besoin on fournit les hommes pour conduire les embarcations qu'une seule personne peut mener aisément.
Trois-Rivières, 16 mai 1873.

BUREAU DE

Collection d'assurance sur la Vie
ET CONTRE LE FEU
Pour le District de Trois-Rivières

Affaires gérées avec soin et diligence.
EPIREME DUFRESNE
Avis 24.
P. O. TRUDEL,
Agent Collecteur,
Rue Notre-Dame, porte voisine de H. R.
DUFRESNE, Libraire
Trois-Rivières, 16 Octobre 1873.

AVIS

Je, soussigné, ne serai responsable pour aucun acte contracté par l'équipage de la barque "ELLA", sans un ordre signé de ma main.
J. S. BROWN,
Maître d'équipage.

Octobre, 6 1873.

AVIS

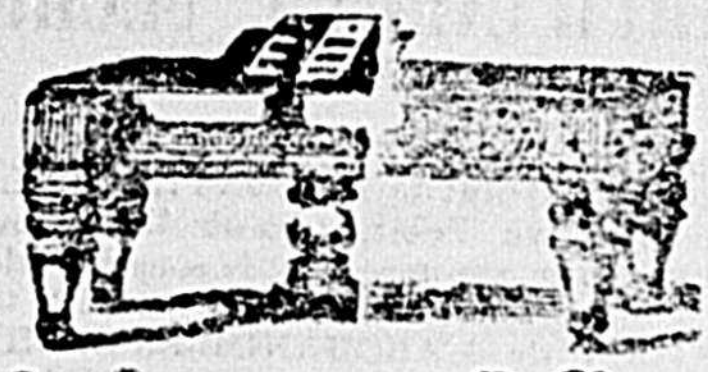
Important! Important!
PAS DE BLAQUE!

VENTE D'UN

Fond de Marchandises Sèches

A de Gr

Annonces Diverses.

PIANOS
DE PREMIERE CLASSE
CHICKERING & SONS.

Steinway & Sons

Ont obtenu à l'Exposition Universelle de Paris, le premier prix et la légion d'honneur en les fabricants, ont établi une agence pour ces instruments célèbres à Québec, qui se vendent à notre dépôt (Magasin de musique de R. MORGAN) aux plus bas prix des fabricants.

Je suis aussi Agent pour les célèbres Orgues de Salon de MASON & HAMILTON et de GEORGE A. PRINCE & Co.

ASSORTIMENT considérable et choisi des instruments venant des fabrications sus-mentionnées.

Pianos à des conditions faciles.
S. SICHEL & Co.
1 Juillet 1871.

N. B. Toute personne désirant un PIANO ou ORGUE de première classe voudra bien s'adresser à nous et nous donnerons avec plaisir tous les renseignements désirés.

GAUTHIER, MAYRAND & Co.

IMPORTATEURS DE

Vins Spiritueux, Epicerie,

MARCHAND DE FARINE

LARD, SAINDOUX.

274 et 281 Rue des Commissaires,

MONTREAL.

9 Décembre 1872.

R. W. COWAN

Chapelier et Manchonnier,

COIN DES

Rues Notre Dame et St. Pierre

MONTREAL.

Belles pelletteries de toutes sortes pour dame et messieurs manufacturées ici, depuis le vison de premier choix, le S. S. Seal, fourrures de Russie et de la Baie d'Hudson.

Chapeaux en soie, en feutre et en laine pour messieurs, de tous les goûts et des modes les plus récentes.

Retenez bien l'adresse, et quand vous visiterez Montréal, ne manquez pas d'aller chez R. W. Cowan.

Lajoie & Frère,

RUE NOTRE DAME,

DANS LE MAGASIN CI-DEVANT

OCCUPÉ PAR

F. STOBBS, LIBRAIRE,

EN FACE DU

BLOCK BALCON.

Ont constamment à leur magasin un

Assortiment Complet

DE

MARCHANDISES SECHES

des mieux choisies.

Il ont en mains des Mérinos, Draps, Cotonnades, Alpaca, Sacs, Toiles, Soies, à l'usage des Communautés Religieuses et des Messieurs du Clergé.

UN GRAND SOMBRE D'ORNEMENTS D'EGLISE ET D'EFFETS POUR LE CULTE.

Tels que Calices, Ciboules, Ostensoirs, Encensoirs, Lampes, Chandeliers d'autel, Couteurs, assorties, Franges or et Argent, Galons or et Argent, Chausseries, Bas d'Aubes, etc., etc., etc.

UNE visite des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicitée.

Trois-Rivières, 22 Mai 1871

MAISONS

ET

CONSTRUCTION EN BOIS

Le soussigné a toujours en vente, à sa manufacture, BOIS-CARRÉ DE PIN et d'ÉPINETTE; BOIS-SCIE DE PIN, d'ÉPINETTE et de PRUCHÉ de toutes les dimensions et qualités.

PLANCHERS de PIN et d'ÉPINETTE de toutes les sortes.

LATTES

BARDEAUX

PORTES et FENÊTRES

MOULURES

BOITES d'EMBALLAGE.

Les Portes et Fenêtres au prix de Montréal.

JAMES DEAN.

Trois-Rivières, 21 juin 1872.

GAUCHER & THOMAS,

Importateurs

d'ÉPICERIES,

VINS,

LIQUEURS,

PROVISIONS,

FLEUR,

LARD,

SAINDOUX,

&c., &c., &c.

EN GROS.

N. 200 Rue St. Paul et 161

Rue des Commissaires,

MONTREAL

Septembre 1871

Annonces Diverses

La vieille place si bien et si avantageusement connue du public est maintenant fournie d'un assortiment varié et complet de

CHAPEAUX

POUR HOMMES,

JEUNE GENS

ET ENFANTS.

R. W. COWAN,

Coin des rues Notre-Dame et St. Pierre.

MONTREAL.

21 Mai 1872.

GRAND ASSORTIMENT

DE

Pelletteries & Chapeaux,

Soutiers moups et mitaines,

Victorines et manchons

de Vison,

Mouton de Perse,

Hermine, &c., &c.

Capots de chat sauvage,

Et de Castor,

Robes de buffle et d'ours, &c., &c.

Le soussigné payera à son magasin, pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puantes, Martres, Loups-Cerviers, Orignaux, Pékars, R. nards, Caribous, Loutres, gais-Muquers, etc., etc.

LE PLUS HAUT PRIX

Du Marché de Montréal

U. P. BUREAU

Rue des Forges, en face du magasin de

M. McDougall.

A LA FABRIQUE BUREAU

Vous trouverez des CHAPEAUX à 22 CENTS

Ortolines depuis un chapeau et montant.

U. P. BUREAU,

Trois-Rivières, 30 Août 1870.

QUEBEC, BOSTON

ET

NEW-YORK

TRAJET ABREGÉ PAR LE

CHÉMIN DE FER

DES RIVIERES

CONNECTICUT & PASSUMSIC

ET DE LA

VALLÉE DE MASSAWIPPI

SE RAILLANT AU GRAND TRONC

A SHERBROOKE, P. Q.

Le Trajet à New-York et aux autres points

du Sud, abrégé de 70 milles.

Le Trajet à Boston et à tous les autres points

de l'Est, abrégé de 20 milles.

La plus courte et la plus charmante route

NEWPORT, Vt.,

PLYMOUTH, N. H.

NASHUA, N. H.

BELLOWS FALLS, Vt.

LITCHBURG, Mass.

SPRINGFIELD, Mass.

PROVIDENCE, R. I.

BOSTON

PHILADELPHIA

WASHINGTON.

Et tous les principaux points des Etats de

l'Est, du Sud-Est et du Sud.

DEUX TRAINS EXPRES MARCHENT TOUS LES JOURS

TRAIN DE LA MALLE

Laisse Québec 7.30 p.m. Laisse Québec 1.10 p.m.

" Sherbrooke 4.50 a.m. " Sherbrooke 7.00 p.m.

Arrive à Boston à 6.15 Arrive à Boston à 8.35

P. M. A. M.

" A Springfield 6.50 " A Springfield 6.50

P. M. A. M.

" A New-York 11.20 " A New-York 12.20

P. M. A. M.

NOUVEL ARRANGEMENT.

UN Char Dortoir et Salon Pullman a été

récemment placé sur la ligne entre Sherbrooke

et Boston.

C'est la meilleure ligne à suivre pour les

familles allant aux Etats-Unis.

Billets de seconde classe à Boston, New-

York, etc.

Bureau à Boston, No. 87, rue Wash-

ington.

Prix de passage aussi pas que sur aucune

autre ligne.

Les bagages sont tiquetés (chéqués) pour

tous les principaux points du trajet.

Pour l'obtention de billets pour le voyage

complet et de toutes les informations concer-

nant les passagers, le fret et le trafic.

On peut se procurer chez M. C. K. OGDEN,

des BILLETS DE PASSAGE pour les places

ci-dessus mentionnées, et les

BILLETS de 2me CLASSE

A DES PRIX REDUITS

N. P. LOVERING, Junr., L. W. PALMER,

Agent général des Billets. Surintendant.

Bureau des Billets, pour tous les points des

Etats-Unis,

C. K. OGDEN,

Ag. à Trois-Rivières.

4 Novembre 1872.

Seulement UNE Piastre

LE COMPAS MAGNETI-

QUE CONSERVATEUR ET

INDICATEUR, parfait BLOU

pour la poche de chaque vo-

yeur, négociant, cultivateur, et

pour chaque personne désirant

UNE MARQUE ASSURÉE DU TEMPS,

et aussi un compas de poche supérieur, une montre

d'une grandeur ordinaire, ouvrage d'acier

vitre de cristal, tout dans un beau boîtier

D'OR GARANTI, pour donner le TEMPS

CORRECT et pour le tenir et s'en servir fidèle-

ment pour deux ans. Bien de pucier. Un

échantillon du mécanisme de ce parfait

BIJOU sera envoyé dans une boîte propre

(payée d'avance) à chaque adresse sur réception

d'une piastre. Adressez, clairement, WHIT-

TING & Co., Montréal, P. Q.

Seuls agents pour la Puisseance du Canada.

Agents demandés partout.

4 Novembre 1872.

Annonces Diverses

25 Iers Prix. en 1871

LE "OSBORN,"

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE

LE ROI DES

MACHINES A COUDRE